

COMMUNIQUÉ AUX ENSEIGNANTS DU CAMPUS DE L'ALTERNANCE

L'impensable est arrivé !

Les directions de la CCIR et de la CCI de Grenoble, avec le soutien de l'Intersyndicale, dénoncent de manière unilatérale la possibilité qu'ont les enseignants de quitter librement l'établissement après leurs cours et leurs réunions pédagogiques...

Évolution des modalités de travail des enseignants au 1er septembre 2026

Lors du CSE du 3 mars 2026, la Direction de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) a annoncé son projet de décision de dénoncer d'après elle l'usage permettant aux enseignants du Campus de l'Alternance d'exercer une partie de leur travail en dehors de l'établissement, après leurs cours et leurs réunions pédagogiques.

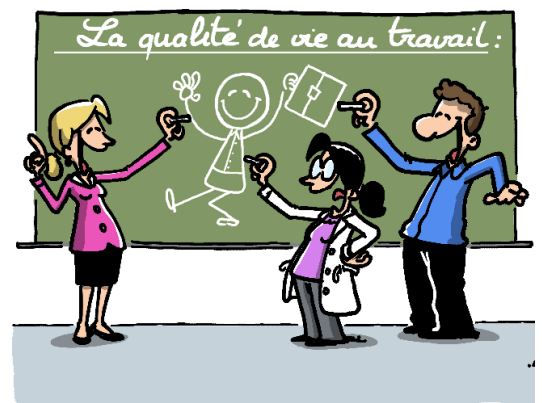
Cet accord existe depuis 1999. Il a été formalisé dans le Règlement Intérieur Régional (RIR), adopté à l'unanimité par la Commission Paritaire compétente (CPLIR en 2016 puis en CPR en 2017). **C'est donc pour nous un accord négocié avec l'employeur CCIR et non un usage.**

Une modification substantielle des conditions de travail

À compter du 1^{er} septembre 2026, les enseignants du Campus de l'Alternance seraient tenus d'être présents cinq jours par semaine dans leur établissement, de pointer leurs heures effectuées soumis au badgeage, avec un encadrement managérial de contrôle renforcé. Les enseignants seraient affectés dans des open-spaces mais devraient demander à bénéficier du télétravail dès qu'ils désireront quitter le CFA. Chaque heure de travail leur sera comptée selon un forfait heures...

Pour la CFDT-CCI, ces modifications constituent une évolution importante des conditions d'exercice du métier d'enseignant, en réduisant l'autonomie professionnelle jusqu'alors reconnue.

De tels changements doivent être négociés !



Vos interlocuteurs en Aura

> Karima BANNIER
06 07 29 97 47
k.bannier@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

> Lionel PICOLLET
06 84 65 27 64
lionel.picollet@gmail.com

> Graziella MONGELLI
04 76 28 26 84
graziella.mongelli@grenoble.cci.fr

> Cécile ZARROCA
06 84 65 27 64
cecile.zarroca@grenoble-em.com

Une situation différenciée selon les établissements

Les enseignants de Grenoble École de Management (GEM) ne sont pas concernés par cette mesure de dénonciation et pourront continuer à quitter leur établissement après leurs cours et leurs réunions.

Par ailleurs, les écoles de la CCI de Région Ile de France ont fait le choix de préserver cette faculté d'organisation du travail pour ses enseignants, en ne les incluant pas dans l'accord télétravail régional.

Durant les négociations sur l'accord télétravail régional, la CFDT-CCI Aura avait demandé de faire sortir les enseignants du périmètre de cet accord. En effet, un accord national sur les enseignants doit être négocié prochainement avec CCI France. La Direction et l'Intersyndicale ont refusé la proposition CFDT.

Ces différences interrogent sur l'équité et l'égalité de traitement au sein du réseau CCI.

Position de la CFDT-CCI

La CFDT-CCI considère que :

- L'autonomie d'organisation constitue un élément structurant du métier d'enseignant ;
- La suppression de cet « usage » présumé modifie l'équilibre professionnel en place depuis plus de vingt-cinq ans ;
- Toute évolution significative des conditions de travail mérite un dialogue social approfondi et concerté.

La CFDT-CCI demande à la Direction de la CCIR :

- Le maintien des accords signés et l'application des droits spécifiques (Titres 3 statutaires et régionaux) pour les enseignants du Campus de l'alternance ;
- Une cohérence et une équité de traitement entre établissements de formation ;
- L'ouverture d'un véritable espace de discussion sur l'organisation du travail des enseignants avec les enseignants du Campus de l'alternance et leurs représentants.



La qualité pédagogique repose sur la confiance, la responsabilité et l'autonomie professionnelle.

Ces principes ont fait le succès du Campus de l'alternance et doivent continuer à guider les décisions relatives à nos conditions d'exercice.

Signez la pétition pour le maintien des droits des enseignants proposée par vos représentants de proximité

Vos interlocuteurs en Aura



Karima BANNIER
06 07 29 97 47
k.bannier@auvergne-rhone-alpes.cci.fr



Lionel PICOLLET
06 84 65 27 64
lionel.picollet@gmail.com



Graziella MONGELLI
04 76 28 26 84
graziella.mongelli@grenoble.cci.fr



Cécile ZARROCA
06 84 65 27 64
cecile.zarroca@grenoble-em.com